BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1208

43 – HAUTE-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU PUY-EN-VELAY

Ventes et cessions

750 910 614 RCS Le Puy en Velay.
PROPYPLAST.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1000000.00 EUR.
Adresse : 21, Rue De l'Industrie, 43130 Retournac.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE LEYGATECH Société par actions simplifiée au capital de 8.000.000 euros Siège social : ZI de Chambaud 43620 Saint-Romain-Lachalm 441 815 198 RCS LE PUY EN VELAY ET PROPYPLAST Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros Siège social : 21, rue de l'Industrie 43130 Retournac 750 910 614 RCS LE PUY EN VELAY AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée du 2 août 2024 conclu par procédé de signature électronique, la société LEYGATECH, société par actions simplifiée au capital de 8.000.000 euros, dont le siège social est situé ZI de Chambaud, 43620 Saint-Romain-Lachalm, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Le Puy-en-Velay sous le numéro 441 815 198, et la société PROPYPLAST, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est situé 21, rue de l'Industrie, 43130 Retournac, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Le Puy-en-Velay sous le numéro 750 910 614, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société PROPYPLAST par la société LEYGATECH. La société PROPYPLAST ferait apport à la société LEYGATECH de la totalité de son actif, soit 7.177.555 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 4.202.182 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 2.975.373 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société TECHFI, société par actions simplifiée au capital de 2.145.755 euros, dont le siège social est situé ZI de Chambaud, 43620 Saint-Romain-Lachalm, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Le Puy-en-Velay sous le numéro 948 760 806, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société PROPYPLAST depuis le 1er janvier 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société LEYGATECH. La société PROPYPLAST sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 30 septembre 2024 à 23h59. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Le Puy-en-Velay pour la société absorbante le 26/08/2024 et pour la société absorbée le 30/08/2024 pour être annexé au

registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

